

# Eau du Ponant recrute en presqu'île de Crozon



Eau du Ponant, dont le siège est situé en périphérie de Brest, s'implante sur le territoire de la communauté de communes de Crozon-Aulne maritime, et lance une campagne de recrutement. Photo d'illustration Le Télégramme/David Cormier

Eau du Ponant, qui gère l'assainissement en délégation de service public pour près de 300 000 usagers en Finistère, s'implante sur le territoire de la communauté de communes. Une campagne de recrutement est lancée.

● La société publique locale (SPL) Eau du Ponant, qui gère l'assainissement en délégation de service public pour quelque 100 000 abonnés et près de 300 000 usagers en Finistère, a décidé de s'implanter en presqu'île de Crozon-Aulne maritime et

lance, en cette rentrée, une campagne de recrutement local de techniciens d'exploitation et de maintenance assainissement.

### **Passage en régie mixte**

Cette campagne de recrutements inédite en presqu'île est la suite logique du transfert de compétences, à partir du 1er janvier 2024 de l'assainissement collectif, qui passera des communes à la Communauté de communes. Depuis 2018, les élus réfléchissaient et étudiaient les meilleurs modes de gestion pour l'assainissement collectif, pour finalement retenir la régie mixte en avril 2022. Concrètement : la Comcom aura la responsabilité du service (investissements, politique tarifaire,...) et assurera la gestion des usagers (accueil, conseil, facturation), pendant qu'un prestataire, Eau du Ponant donc, gèrera le fonctionnement des installations (stations d'épuration et postes de relevage).

### **Profils maintenance et électrotechnique**

Du côté de l'emploi, Eau du Ponant recherche « des hommes et femmes avec expérience en environnement industriel, qui ont développé des compétences en maintenance et en électrotechnique », précise un communiqué, qui annonce que sera également « proposée une formation certifiante de technicien traitement des eaux et assainissement, pour accompagner la montée en expertise sur le métier ».

La SPL a été retenue pour une durée de six ans, et sera active dès janvier prochain pour Argol, Pont-de-Buis et Rosnoën.

Pour les autres communes, les prestations commenceront au 1er janvier 2025, date de fin des contrats en cours avec la SAUR.

### **Pratique**

Les candidatures sont à envoyer via le site d'Eau du Ponant : [www.eauduponant.fr](http://www.eauduponant.fr)